

ASACS

TABLEAU DE GARANTIES



ASACS
LA SANTÉ SOLIDAIRE



REMBOURSEMENTS DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE AU 01/07/2015		ASACS A	ASACS B	ASACS C
	CONSULTATIONS, VISITES, ACTES, SOINS... (hors cures thermales)			
	Généralistes, Spécialistes, Actes de spécialité (secteur conventionné ou non)	100% BR - RO	100% BR - RO	100% BR - RO
	Analyses et biologie	100% BR - RO	100% BR - RO	100% BR - RO
	Radiologie	100% BR - RO	100% BR - RO	100% BR - RO
	Auxiliaires médicaux : masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, pédicures-podologues ...	100% BR - RO	100% BR - RO	100% BR - RO
	PHARMACIE (hors médicaments à service médical faible - anciennement Vignettes orange)			
	Médicaments à service médical rendu majeur ou important (anciennement Vignettes blanches)	100% BR - RO	100% BR-RO	100% BR-RO
	Médicaments à service médical modéré (anciennement Vignettes bleues)	100% BR - RO	100% BR-RO	100% BR-RO
	Homéopathie	100% BR - RO	100% BR-RO	100% BR-RO
	HOSPITALISATION (médecine, chirurgie, psychiatrie...)			
	Honoraires (médecins & chirurgiens)	100% BR - RO	100% BR - RO	100% BR - RO
	Frais de séjour	100% BR - RO	100% BR - RO	100% BR - RO
	Franchise appliquée aux actes de spécialité exonérés du ticket modérateur	18 € / acte	18 € / acte	18 € / acte
	Forfait Journalier des Etablissements de Santé (médecine, chirurgie, psychiatrie, obstétrique, soins de suite & réadaptation)	illimité	illimité	illimité
	Nuitée d'accompagnement de l'enfant de moins de 16 ans (lit + repas du soir)	-	15 € / jour - 10 jours / séjour	15 € / jour - 10 jours / séjour
	TRANSPORT			
	Frais de transport	100% BR - RO	100% BR - RO	100% BR - RO
	DENTAIRE			
	Consultations, Soins, Radiographies dentaires	100% BR - RO	100% BR - RO	100% BR - RO
	Prothèses dentaires	125% BR - RO	225% BR - RO	300% BR - RO
	Orthodontie	125% BR - RO	225% BR - RO	300% BR - RO
	OPTIQUE			
	Le montant mentionné en euros comprend la prise en charge du ticket modérateur. La prise en charge limitée à 1 équipement (1 monture + 2 verres) tous les deux ans (1 équipement par an pour les mineurs et en cas d'évolution de la vue)			
	- équipement avec 2 verres "simples" [1]	100% BR - RO	100 €	150 €
	- équipement avec 2 verres "complexes" [2]	100% BR - RO	200 €	350 €
	- équipement avec 1 verre "simple" [1] et 1 verre "complexe" [2]	100% BR - RO	150 €	250 €
	dont montant maximal pour la monture (compris dans l'équipement)		150 €	150 €
	Forfait lentilles de contact prises en charge par le Régime Obligatoire	100% BR - RO	100 € / an	100 € / an
	APPAREILLAGES & AIDES TECHNIQUES			
	Appareillages (hors Audioprothèses)	100% BR - RO	100% BR - RO	100% BR - RO
	Audioprothèses	100% BR - RO	100% BR - RO	450 €/prothèse (mini 100% BR-RO)

BR = Base de Remboursement
RO = Régime Obligatoire

[1] verres simples : verres simples avec sphère comprise entre -6 et +6 et cylindre < ou = à +4.

[2] verres complexes : verres simples avec sphère hors zone -6 à +6 ou cylindre > + 4, verres multifocaux ou progressifs

Garanties présentées dans le cadre d'un contrat collectif facultatif souscrit par l'ASACS (Association Solidaire pour l'Aide à la Complémentaire Santé) auprès d'un pool de coassurance représenté par l'apérateur MICILS (mutuelle régie par les dispositions du livre II du Code de la Mutualité, inscrite au répertoire SIRENE sous le n° 302 927 553 - 38, rue François Peissel 69300 CALUIRE ET CUIRE).